



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

**Direction  
départementale  
des territoires  
et de la mer  
du Var**

Service Planifications et Prospective  
Pôle Animation Urbanisme

*Commission départementale de  
préservation des espaces naturels,  
agricoles et forestiers (CDPENAF)*

Téléphone 04 94 46 83 11  
Courriel : ddtm-cdpenaf@var.gouv.fr

Toulon, le 9 NOV 2019

**Le préfet**  
à

**Monsieur le Maire**  
**Hôtel de Ville**

**83860 NANS LES PINS**

**Objet : Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du Var du 27 novembre 2019 – projet de révision du PLU de la commune de Nans Les Pins**

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du Var, en date du 27 novembre 2019, a examiné le projet de révision du PLU de votre commune.

La commission émet un **avis favorable** au projet tel que présenté avec les réserves suivantes :

- supprimer la zone 1AU<sub>pv</sub> du fait de l'atteinte à la préservation des espaces forestiers. Une réflexion à l'échelle supra communale est désormais recommandée afin d'éviter le mitage des espaces naturels
- supprimer sur la zone UT Delvieux l'extension dédiée aux abris à chevaux, ainsi que la possibilité de nouveaux bâtiments du centre équestre, en raison du risque incendie
- rédiger une fiche détaillée pour chaque bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L 515-11 du code de l'urbanisme (n° parcelle, photo, destination actuelle, destination future), à la condition que son existence légale soit avérée
- en ce qui concerne le règlement :
  - rajouter la taille minimale des logements à partir de laquelle une extension peut être autorisée
  - préciser la taille maximale des piscines

Le directeur départemental adjoint  
des Territoires et de la Mer  
Vincent CHÉRY